

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'entrevue : Bureau du Conseil privé – Institutions démocratiques (Allen Sutherland)¹

Les avocats de la Commission ont interviewé Allen Sutherland le 7 février 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et elle comportait des références à des informations classifiées. Le présent résumé est la version publique du résumé d'entrevue classifié déposé en preuve au cours des audiences à huis clos de la Commission qui ont eu lieu en février et mars 2024.

Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information qui concerne les divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. L'information fournie au cours de l'entrevue se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée en preuve par la Commission à un stade ultérieur des procédures.
- Le présent résumé doit être lu conjointement avec le rapport institutionnel préparé par le Bureau du Conseil privé (« BCP »).

¹ Traduction.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Contexte

Allen Sutherland occupe le poste de secrétaire adjoint du Cabinet (Appareil gouvernemental et Institutions démocratiques) au BCP depuis l'automne 2016.

Le Secrétariat des institutions démocratiques (le Secrétariat) est un petit secrétariat au sein du BCP, qui compte à différents moments entre 10 à 20 employés. Il offre du soutien en matière de politiques au premier ministre et des conseils au ministre des Institutions démocratiques (le ministre) sur les questions institutionnelles qui ont une incidence sur les institutions démocratiques canadiennes. Par exemple, le Secrétariat formule des conseils à l'intention du ministre sur les changements législatifs à la *Loi électorale du Canada* (un processus qui est souvent entrepris à toutes les deux élections approximativement), et sur les questions liées à la Commission des débats des chefs. Dans le contexte de l'ingérence étrangère (« IÉ »), le Secrétariat travaille principalement avec l'information disponible publiquement, et ne reçoit pas ordinairement de produit de renseignement. Bien qu'il ne fasse pas partie de la communauté de la sécurité nationale, le Secrétariat a des interactions accessoires avec des membres de cette communauté. Le Secrétariat est principalement chargé d'élaborer des politiques visant à faire la promotion de la gouvernance efficace. Sa principale participation à la question de l'IÉ découle de son leadership dans l'élaboration d'un cadre politique pour protéger les élections (p. ex., le Plan pour protéger la démocratie canadienne), son soutien au Panel du Protocole public en cas d'incident électoral majeur (« Panel des cinq » ou « Panel ») et sa participation à celui-ci pendant les 43^e et 44^e élections générales.

Plan pour protéger la démocratie canadienne

M. Sutherland a décrit le rôle joué par le Secrétariat dans le soutien apporté à l'honorable Karina Gould, qui était alors ministre des Institutions démocratiques, pendant qu'elle faisait avancer le « Plan pour protéger la démocratie canadienne » (le « Plan »), initialement entré en vigueur le 30 janvier 2019, puis mis à jour en 2021. Il a décrit la motivation de la création de ce plan dans le contexte des élections présidentielles

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

américaines de 2016 et des allégations d'IÉ russe. Le Plan était censé empêcher une occurrence canadienne du « dilemme d'Obama », une situation où le président Obama a eu connaissance de renseignements selon lesquels la Russie s'était ingérée dans les élections présidentielles américaines de 2016, mais ne pouvait pas aborder publiquement ces allégations sans créer l'apparence d'ingérence électorale. M. Sutherland a décrit l'élaboration du Plan dans le contexte des fuites en France et en Allemagne qui démontraient les capacités croissantes des adversaires à s'ingérer dans les démocraties. Durant cette période, il a noté que même si l'ingérence chinoise était pertinente, l'ingérence russe revêtait une plus grande importance.

M. Sutherland a décrit le Plan comme ayant plusieurs facettes. Ses quatre piliers ont trait chacun aux efforts pangouvernementaux à combattre l'IÉ, directement ou indirectement. M. Sutherland a expliqué que le Plan avait pour objectif de « rassembler les suspects inhabituels », en réunissant les agences de la communauté de la sécurité nationale et celles qui n'appartiennent pas à cette communauté, lesquelles ne travaillent généralement pas ensemble sur les questions de sécurité nationale, afin de discuter de questions préoccupantes relativement à la démocratie canadienne. Cette approche d'apport pangouvernemental a été jumelée avec des mécanismes pour obtenir l'apport de la société civile. Patrimoine Canada a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'aspect de mobilisation civile du Plan. Le gouvernement a aussi fait appel aux grandes plateformes de médias sociaux. M. Sutherland se souvient que la ministre Gould a souvent répété que des citoyens informés constituent la meilleure protection que peut avoir une démocratie. Ce principe était à la base des politiques proposées par le Plan.

Le Plan a aussi mené à la rédaction de la directive du Cabinet sur le Protocole public en cas d'incident électoral majeur (le « PPIEM » ou le « Protocole ») qui a été publiée le 9 juillet 2019.

M. Sutherland a fourni du contexte sur la création du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (« Groupe de travail »). Le Groupe de travail réunit les quatre principaux organismes responsables de la sécurité : la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, le

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédérales

Centre de la sécurité des télécommunications et Affaires mondiales Canada afin de faire la promotion de l'échange d'information sur les menaces à l'égard des élections entre ces organismes. Ces organismes ne se voient pas accorder de pouvoirs supplémentaires pour partager des renseignements, ils doivent plutôt le faire dans le cadre de leur mandat existant. Le Groupe de travail est chargé de fournir au Panel des cinq des renseignements non filtrés sur les menaces à l'égard des élections pendant la période de transition. M. Sutherland a souligné que le Groupe de travail n'a pas le mandat de filtrer les renseignements à fournir au Panel. Les membres du Panel des cinq ont également accès à d'autres sources d'information, notamment par l'intermédiaire de leurs ministères respectifs.

Selon M. Sutherland, les comités de coordination de la sécurité des élections (CCSE) constituaient un mécanisme pour mobiliser Élections Canada afin de rendre plus robustes les systèmes numériques en place dans le but de les protéger contre des cyberincidents pendant la période électorale.

Après les élections de 2019, M. Sutherland a noté que des changements ont été apportés au Protocole. Premièrement, le Protocole a été élargi pour s'appliquer aux futures élections générales. Deuxièmement, plusieurs modifications ont été mises en place, dont certaines ne faisaient qu'officialiser des pratiques qui avaient été adoptées pendant la période électorale de 2019 : a) le Panel des cinq a été explicitement autorisé à consulter le directeur général des élections, b) un canal a été mis en place pour permettre aux partis politiques de contacter le Panel des cinq pour discuter d'enjeux, c) le mandat du Panel a été élargi pour couvrir non seulement la période électorale, mais aussi la période de transition, notamment de la journée des élections jusqu'au jour de la formation du nouveau gouvernement. Ce dernier élément a été considéré comme étant particulièrement important à la lumière des événements du 6 janvier 2021 aux États-Unis, qui ont eu lieu après les élections, mais avant l'assermentation du nouveau président. M. Sutherland a expliqué que si un incident similaire se produisait au Canada, le Panel des cinq aurait besoin de la capacité de répondre à cette menace et d'assurer la continuité du gouvernement.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

M. Sutherland a expliqué que le Canada a assumé un rôle de leadership au sein du G7 sur la désinformation étrangère dans le cadre du Mécanisme de réponse rapide (« MRR »). Le MRR sert à surveiller les médias sociaux pour déceler les activités inauthentiques et les porter à l'attention des autorités compétentes. Il représente aussi un outil pour faciliter la communication des meilleures pratiques entre alliés.

Circulation de l'information en général

En ce qui concerne l'architecture de réponse aux incidents visant les élections² et de la relation entre le Groupe de travail et le CCSE dont il est question dans le Plan, M. Sutherland a souligné que l'information allait généralement directement du Groupe de travail au Panel des cinq, et a mis en garde contre la systématisation excessive de l'architecture d'échange d'information dans ce domaine. Le Groupe de travail n'a pas été créé pour filtrer l'information, mais plutôt pour la transmettre directement au Panel des cinq pour étude.

M. Sutherland a fait remarquer que la ministre Gould manifestait un intérêt persistant pour l'IE et pour d'autres questions de sécurité nationale, qui dépassait parfois le mandat du Secrétariat. L'intérêt de la ministre Gould dans les renseignements relatifs aux élections a mené à une circulation relativement constante d'information des organismes vers son cabinet. M. Sutherland ne participait généralement pas à ce transfert de renseignements.

Après le départ de la ministre Gould à titre de ministre des Institutions démocratiques à la fin de 2019, M. Sutherland a expliqué que le Secrétariat relevait de l'honorable Dominic LeBlanc. Le ministre LeBlanc était responsable des questions liées aux élections, même s'il n'y avait pas de référence formelle au « ministre des Institutions démocratiques » dans son titre de 2019 à 2023. Selon M. Sutherland, ce changement de dirigeant n'a pas eu d'effet tangible sur la relation hiérarchique de M. Sutherland avec le ministre.

² [Référence à un document classifié] / [Le contenu pertinent se trouve dans CAN002356, à la p. 7].

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

De plus, M. Sutherland a expliqué que pendant la période électorale, la convention de transition exige que le gouvernement adopte un rôle plus restreint. Les ministres conservent leur rôle ministériel pendant la période de transition et peuvent encore recevoir des renseignements dans des circonstances exceptionnelles, mais ils délèguent généralement les affaires courantes à leurs sous-ministres. M. Sutherland a observé que le risque théorique existe que les ministres peuvent recevoir de l'information par inadvertance qui serait utile à leur campagne électorale plutôt qu'à leurs fonctions ministérielles.

Panel des cinq – Généralités

M. Sutherland siégeait comme observateur auprès du Panel des cinq pendant les deux élections. À titre d'observateur, il avait un rôle de secrétaire et aidait à la préparation de l'ordre du jour des réunions du Panel. Ainsi, son rôle consistait à appuyer le Panel et non pas à tenter de repérer les cas d'IE.

M. Sutherland a décrit des scénarios hypothétiques qui ont été présentés au Panel des cinq pour faciliter les discussions sur la portée de la réponse du Panel, sur ses ressources et son pouvoir décisionnel. Ces scénarios hypothétiques avaient pour but d'aider le Panel des cinq à développer un processus décisionnel efficace par la recherche du consensus.

Dans le cadre de ses fonctions au Secrétariat, M. Sutherland a noué des relations avec les directeurs canadiens des entreprises de médias sociaux, telles que Facebook, Twitter et Microsoft. Dans le respect des termes de la Déclaration du Canada sur l'intégrité électorale en ligne au caractère d'adhésion volontaire, ces entreprises de médias sociaux découvraient parfois des activités inauthentiques sur leurs plateformes et les portaient à son attention. M. Sutherland pouvait ensuite transmettre cette information au greffier et au Panel des cinq. Par exemple, Facebook a signalé à M. Sutherland un article du *Buffalo Chronicle*, qui contenait de la désinformation sur le premier ministre Trudeau. Le contenu de cet article aurait pu attirer une attention considérable s'il avait été amplifié et risquait conséquemment de menacer l'intégrité des élections. À la demande du greffier du

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Conseil privé à cette époque, Ian Shugart, M. Sutherland a demandé à Facebook de supprimer cet article, ce que Facebook a fait.

M. Sutherland se souvient que le Panel des cinq a discuté de cet article du *Buffalo Chronicle* pour déterminer s'il franchissait le seuil fixé pour que l'on procède à une annonce publique. Puisque le système avait déboulonné la fausse nouvelle, le Panel des cinq n'a pas eu à faire d'annonce. L'écosystème d'information s'était ainsi autocorrigé. Au moment de calculer s'il était justifié de procéder à une annonce publique, le Panel a reconnu qu'une intervention de sa part pouvait aussi avoir un effet autre que celui escompté. Par exemple, une annonce peut amplifier de la désinformation et de la mésinformation au lieu de réduire son incidence.

Twitter a informé M. Sutherland qu'il n'avait pas découvert d'activité inauthentique préoccupante précise, mais qu'il avait relevé que le potentiel de mésinformation et de désinformation augmentait grandement en marge des débats électoraux. Microsoft avait accueilli la ministre Gould à Seattle pour discuter des types d'IE que cette entreprise observait mondialement. M. Sutherland a expliqué que cette rencontre a aidé la ministre Gould à faire avancer sa réflexion sur les politiques relatives à l'IE.

Les breffages destinés aux partis politiques étaient importantes car, particulièrement pendant les élections, ces partis sont de grandes organisations de bénévoles ne pouvant pas vérifier minutieusement les antécédents de tout leur personnel. Cette réalité rend les partis politiques vulnérables à l'IE. Des breffages ont été tenus avec tous les partis politiques intéressés. Il a noté que parfois les membres des partis hésitaient à poser des questions parce qu'ils étaient en présence de leurs rivaux, mais qu'ultimement ces breffages ont mené à des discussions utiles en marge des rencontres officielles ou après celles-ci. Le président du Parti conservateur du Canada et Anne McGrath du Nouveau Parti démocratique y ont participé. M. Sutherland a confirmé que selon lui, ces séances d'information destinées aux partis politiques ont été bien accueillies à l'époque, ce que reflètent les rétroactions.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Panel des cinq – Seuil

M. Sutherland a expliqué que le Panel des cinq est le gardien du seuil. Les membres du Panel sont censés exercer leur jugement, à titre de hauts fonctionnaires, pour déterminer si une menace atteint le niveau où elle a une incidence sur l'intégrité des élections, de sorte qu'une annonce publique peut être justifiée. Les membres du Panel des cinq ont continuellement discuté de ce qui pourrait atteindre le seuil. M. Sutherland a expliqué que le Panel avait le sentiment que le seuil pouvait être atteint si une ou deux circonscriptions seulement étaient touchées par de l'IE. M. Sutherland a estimé que le Panel devait faire preuve de prudence en établissant un seuil trop bas, car cela pourrait satisfaire aux objectifs d'adversaires tentant de semer des doutes à propos de la démocratie canadienne. Si le Panel intervenait trop souvent, le public cesserait de l'écouter et pourrait peut-être croire que leur démocratie ne fonctionne pas, réduisant ainsi la confiance du public dans les élections et les institutions démocratiques.

Une annonce publique constituait le dernier recours du Panel des cinq. Celui-ci espérait que d'autres acteurs se manifesterait pour démentir ou discréditer la mésinformation ou la désinformation. Le Panel pourrait aussi encourager l'emploi d'autres moyens (comme des mesures de réduction de la menace) pour s'occuper de l'IE.

43e élections générales – Examen du Protocole

M. Sutherland a mentionné que Jim Judd, qui était responsable d'évaluer le succès du Protocole après les élections de 2019, a jugé que le Protocole avait eu le succès escompté. M. Sutherland percevait l'élaboration de la Déclaration du Canada sur l'intégrité électorale en ligne comme une réussite, bien qu'il s'agisse d'une initiative à caractère volontaire. Après le rapport Judd, le mandat du Panel des cinq a été élargi pour tenir compte explicitement des menaces en provenance de sources canadiennes, en plus de celles provenant d'adversaires étrangers.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

44^e élections générales – Examen du Protocole

Même si le ministre a changé entre les deux élections, M. Sutherland a estimé qu'il y avait eu continuité en ce qui concerne le Plan et les initiatives en cours du Secrétariat. Le ministre LeBlanc a annoncé la publication d'un Protocole révisé. M. Sutherland a indiqué que l'une des forces inhérentes du Protocole était l'existence du mécanisme d'évaluation qui permettait de tirer des leçons des 43^e élections générales, en prévision des 44^e élections générales.

M. Sutherland a indiqué qu'un changement dans la perspective mondiale à l'égard de l'IE s'était produit entre les élections. Par exemple, le public avait pris davantage conscience des menaces nationales que posaient l'**extrémisme violent à caractère idéologique (« EVCI »)**. La perspective du gouvernement à l'égard des adversaires avait aussi changé dans cette période. Historiquement, la Russie était perçue comme la principale menace envers les élections. La Russie était considérée comme étant intéressée à déterminer le résultat des élections et faire élire certaines personnes. En 2021, le gouvernement comprenait mieux que certains adversaires voulaient semer le chaos et cibler les institutions démocratiques en général. En 2021, M. Sutherland avait compris que la Chine s'était livrée à de l'IE « traditionnelle », de personne à personne, à petite échelle.

Les 43^e élections générales ont eu lieu à date fixe, tandis que les 44^e élections générales ont été déclenchées par le premier ministre à l'été 2021. Cela a eu un impact sur la sensibilisation du public à l'existence du Panel des cinq, parce que le Panel ne pouvait pas annoncer publiquement son existence avant les élections. Le but du Panel des cinq est en partie de garantir au public que des mesures non partisans protègent l'intégrité des élections pendant les périodes électorales. Cette garantie était plus difficile à fournir dans le cas d'une élection à date non fixe.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Incidents précis d'ingérence étrangère

M. Sutherland a été questionné sur les points suivants :

1) Réseau d'ingérence étrangère de la RPC dans la région du Grand Toronto

M. Sutherland a confirmé qu'il n'a pas vu de renseignement sur les allégations au sujet d'un réseau d'ingérence étrangère de la RPC. Il se rappelle de discussions sur l'IE de la RPC à Toronto lors des réunions du Panel des cinq. Des allégations portant sur plusieurs circonscriptions électorales et sur l'existence d'un réseau l'auraient préoccupé à l'époque s'il en avait eu connaissance.

M. Sutherland ne se souvient pas que la ministre Gould ait été informée des allégations sur ce réseau. Si une séance d'information à ce sujet avait eu lieu, elle aurait pu l'être à la demande de la ministre ou du directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).

2) Allégations d'ingérence étrangère dans la campagne d'investiture de Han Dong

M. Sutherland n'avait pas de connaissance directe quant à une évaluation des services de renseignement relative à la nomination de Han Dong. Il se souvient d'une discussion sur la circonscription de Don Valley-Nord pendant une séance d'information du Groupe de travail à l'intention du Panel des cinq, qui aurait implicitement identifié Han Dong. M. Sutherland était au courant de façon générale des allégations selon lesquelles des autobus remplis d'étudiants avaient été conduits à l'assemblée d'investiture.

M. Sutherland a expliqué que le processus d'investiture est lié au processus électoral, mais qu'il demeure distinct de ce dernier. Le processus d'investiture présente ainsi des défis pour l'infrastructure existante de réduction des menaces. Ces limitations peuvent être particulièrement problématiques dans les circonscriptions où le processus d'investiture est plus compétitif que les élections elles-mêmes. Les annonces publiques

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

en vertu du Protocole ne s'appliquent pas nécessairement aux processus d'investiture, parce que les partis politiques sont des entités privées qui sont responsables de gérer eux-mêmes leur propres processus et règles d'investiture. La capacité du gouvernement à intervenir dans ces processus d'investiture est quelque peu limitée, puisqu'il y a des réticences à créer des lois qui régiraient les opérations des partis politiques. Bien que le gouvernement puisse faire de la sensibilisation à l'égard des menaces d'IE dans les processus d'investiture, il est aussi important de favoriser la confiance à l'égard des partis politiques.

3) Médias d'État chinois et autres activités en ligne durant les 44^e élections générales de 2021

M. Sutherland a confirmé que les renseignements sur les médias d'État chinois et les autres activités en ligne durant les 44^e élections générales ont été portés à l'attention du Panel des cinq et des partis politiques en 2021. Les partis politiques ont reçu des séances d'information du MRR. Il était difficile d'attribuer de manière concluante la responsabilité de la désinformation à la RPC. Même si de la désinformation similaire a circulé sur WeChat et dans le *Global Times* au sujet d'Erin O'Toole et de Kenny Chiu, le Panel des cinq devait décider s'il y avait suffisamment de preuves pour attribuer ces efforts à la RPC. Pour ce qui était de déterminer si ce type d'activité pouvait menacer l'intégrité des élections, le Panel des cinq a examiné divers facteurs, dont l'étendue du public qui a vu cette désinformation et le caractère plausible du contenu. Il s'agissait de faire preuve de discernement.

M. Sutherland a assisté à une réunion avec Walied Soliman, le président du Parti conservateur, après les élections de 2021. M. Soliman a soulevé des préoccupations à l'égard de la campagne de désinformation de la RPC, mais n'a pas fourni de preuve.

En réponse à une question, M. Sutherland a expliqué que l'enjeu de désinformation sur WeChat différait de l'enjeu relatif au *Buffalo Chronicle* en raison : 1) de la nature de la désinformation; et 2) du fait qu'il était rédigé en mandarin, ce qui signifiait que son

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

contenu n'atteindrait probablement que des lecteurs membres de la diaspora chinoise.

De plus, l'article du *Buffalo Chronicle* présentait de la fausse information incendiaire qui attaquait directement la réputation du premier ministre, alors que les publications sur WeChat portaient sur des enjeux politiques de fond, quoique de manière tout aussi incendiaire. L'article du *Buffalo Chronicle* était plus susceptible de devenir viral en raison de son contenu incendiaire. Ces facteurs n'enlevaient rien à l'importance de cette affaire, mais ces deux cas avaient des caractéristiques différentes.

Conclusion

M. Sutherland a indiqué que la responsabilité du Panel des cinq se limite à la période de transition. La plupart des renseignements dont il a été question pendant l'entrevue ont été recueillis hors des périodes électorales, soit à des moments au cours desquels la responsabilité d'agir sur la base de renseignements incombe aux ministres.